

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2024-049

OBJET : Arrêté portant délégation de signature de Mme Mylène BRIÈRE, adjoint administratif titulaire

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-27 et L.2122-28;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire, des Maires délégués et des Adjointes en date du 25 mai 2020;

Vu les pratiques administratives communales;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire;

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des habitations est exécuté pour la première fois à la charge de la commune;

Considérant qu'il convient d'accorder délégation de signature à différents agents communaux;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Mme Mylène BRIÈRE, adjoint administratif titulaire, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité pour agir au nom de la commune de Les Monts d'Aunay dans les domaines suivants :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.
- La légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du C.G.C.T.
- Les certificats d'adressage.
- L'établissement et la signature :
 - de toutes notices relatives au recensement militaire ;
 - de toutes déclarations de perte de carte nationale d'identité et de passeport ;
 - attestation de remise de passeport.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise :

- à Madame la Sous-Préfète de Vire ;
- à l'intéressée.

Fait à Les Monts d'Aunay le 11 mars 2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

